



CONDITIONS DE VENTE

- Les menus service traiteur sont valables à partir de 10 couverts.*
- Le menu définitivement choisi est servi à l'ensemble des convives de la réception.*
- Le nombre de couverts annoncé à 48h, sera définitif pour la facturation nourriture.*
- Toute réservation ferme devra être accompagnée d'un versement d'arrhes de 30% à la réservation.*
- Après minuit, facturation du dépassement horaire, soit 15€uros par heure et par personnel de cuisine présent.*
- Après 2h du matin, facturation du dépassement horaire, soit 25€uros par heure et par personnel de service présent.*
- Toute annulation sans cause réelle et sérieuse survenant dans les 8 jours avant la date de la prestation, les arrhes seront conservées.*
- Le règlement de la facture se fera dans les 15 jours de sa réception*